SEANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2020

Le six janvier deux mille vingt à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-trois décembre deux mille dix-neuf s’est réuni en séance extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Claudine RODET, Maire de MAREUIL.

**Présents :** Mmes et Mrs RODET Claudine, BECUE Marie-Agnès, GARY Catherine, JAROSZ Jean-Robert, CRAEYMEERSCH Didier, GILLOIS Bernard – CERVEAU Jacques, DUBAND Colette – DESCAT Christophe

**Absents excusés :** /

Madame BECUE a été élue secrétaire de séance.

**1. Convention avec INSERT’R pour l’entretien du cimetière**

Madame le Maire indique aux membres présents qu’il serait souhaitable de mettre en place une convention avec l’association de réinsertion « INSERT’R » dans le cadre de l’entretien du cimetière.

Elle présente un modèle de convention qui mentionne pour chaque tâche, l’objet, le nombre d’heures à y consacrer et le montant de chaque prestation ; document approuvé à l’unanimité.

A savoir que l’association intervient également au Plessis et aux Maisons Neuves sur demande de la mairie. Une nouvelle convention sera envisagée au cours de l’année selon le nombre d’heures nécessaires à cet entretien.

**2. Devis réfection muret autour du monument aux morts**

Madame le Maire informe l’assemblée que notre assurance des bâtiments publics ne couvre pas ce sinistre. Nous avons reçu deux devis un de la société SARL David MARQUET d’un montant de 1 944.00 € TTC et un second de la société François PATRAT d’un montant de 1 295.04 € TTC.

Le devis de monsieur PATRAT est retenu à l’unanimité des membres votants pour un montant de 1 295.04€ TTC.

**3. Proposition d’avancement d’échelon agent RIVET Sandra, secrétaire**

Le centre de gestion a envoyé une proposition d’avancement d’échelon pour l’année 2020. Il est proposé d’avancer l’agent à l’échelon 3 pour indice brut 353 et indice majoré 329. La date minimum de l’avancement proposé est le 30 janvier 2020 et la date d’effet maximum est au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité des membres votants d’accepterla proposition d’avancement d’échelon de l’agent RIVET Sandra à la date minimum du 30 janvier 2020, soit de passer à l’échelon 3 pour indice brut 353 et indice majoré 329.

La séance est levée à 18h30.

Vu pour être affiché le huit janvier deux mille vingt, conformément aux prescriptions de l’article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

À MAREUIL, Le 8 janvier 2020

 Le Maire,

 Claudine RODET